

Conseil Municipal du 28 février 2013

- Approbation du compte de gestion du Budget Principal 2012 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Compte administratif du Budget Principal 2012 : Excédent de 2 477 978,29 € – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote)*.
- Approbation du Compte de gestion du Budget Eau 2012 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Compte administratif du Budget Eau 2012 : Excédent de 17 243,13 € – *(délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote)*.
- Approbation du Compte de gestion du Budget Assainissement 2012 – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Compte administratif du Budget Assainissement 2012 : Excédent de 83 278,32 € – *(délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote)*.
- Demande d'autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissements dans la limite de 25 % du Budget primitif 2012, pour un montant total de 80 000 €, en vue des acquisitions suivantes :
 - matériels pour assurer l'entretien des espaces verts ;
 - matériels techniques de bricolage ;
 - camion type master.– *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Autorisation donnée à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué, pour la signature des avenants aux marchés des travaux d'extension et de réhabilitation de l'hôtel de ville, ayant ou non une incidence financière, suite à l'avis favorable en date du 15 février 2013 de la commission d'appel d'offres relatif à ces marchés – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions)*.
- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale pour le projet de crèche multi-accueil – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Participation à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion concernant la protection sociale complémentaire des agents – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.